



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 20 de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Ivaylo Gatev (Bulgarie)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-huitième session la question intitulée :

« Groupes de pays en situation particulière :

- a) Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;
- b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Commission a tenu une discussion générale sur la question, a examiné les projets de texte relatifs à cette question et s'est prononcée à leur sujet à ses 7^e, 21^e et 23^e séances, le 4 octobre et les 9 et 21 novembre 2023. Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu de sa 2^e à sa 6^e séance, du 2 au 4 octobre². Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

* Le rapport de la Commission sur cette question est publié en trois parties, sous les cotes [A/78/463](#), [A/78/463/Add.1](#) et [A/78/463/Add.2](#).

¹ [A/C.2/78/SR.7](#), [A/C.2/78/SR.21](#) et [A/C.2/78/SR.23](#).

² Voir [A/C.2/78/SR.2](#), [A/C.2/78/SR.3](#), [A/C.2/78/SR.4](#), [A/C.2/78/SR.5](#) et [A/C.2/78/SR.6](#).



Point 20 a)

Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

a) Rapport du Secrétaire général sur le suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ([A/78/112-E/2023/94](#))

b) Note du Secrétaire général sur une université en ligne pour les pays les moins avancés ([A/78/367](#))

c) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre effective des fonctions du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ([A/77/984](#))³

Point 20 b)

Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ([A/78/283](#)).

4. À la 7^e séance, le 4 octobre 2023, la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration liminaire et répondu aux questions soulevées par les représentants du Zimbabwe et du Népal (au nom du Groupe des pays les moins avancés).

5. À la 21^e séance, le 9 novembre, le représentant des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration au sujet des projets de résolution dont la Commission était saisie⁴.

³ Comme décidé par la Commission à sa 1^{re} séance, le 28 septembre 2023.

⁴ Voir [A/C.2/78/SR.21](#).